

REGLEMENT JEU CONCOURS « WE MOOVE BREST »

ARTICLE 1 : ORGANISATION DU JEU

La société Transdev Compagnie Armoricaïne de Transports, société par actions simplifiée au capital de 1.441.232,00 d'euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Brieuc B 575 450 283 sous le numéro 57545028300495 et dont le siège social est ZI Kergaradec III. 225 rue de Kerervern. CS 40303 / 29 806 BREST Cedex 9 et exploitant du réseau Transdev CAT (*ci-après dénommé « l'Organisateur »*), organise un jeu concours à l'occasion de « We moove Brest », *ci-après dénommé « le Jeu »*.

Ce jeu est ouvert à toute personne majeure et résident en France métropolitaine. Pour les participants mineurs les documents devront être également signés par leur représentant légal.

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'Organisateur ou sous-traitants de l'Organisateur et de ses sociétés affiliées etc.

ARTICLE 2 : COMMENT PARTICIPER

La participation à ce Jeu est gratuite et sans obligation d'achat dans les conditions définies aux présentes. Les éventuels frais de participations ou de connexion sont à la charge du participant.

Le Jeu consiste à déposer un bulletin de participation dans l'urne prévue à cet effet.

Les candidats peuvent retirer le formulaire d'inscription qui sera mis à leur disposition aux Ateliers des Capucins, sur le village des mobilités, les 18 et 19 septembre, ou le télécharger sur le site Internet Transdev CAT : <http://www.cat29.fr>

Le coupon doit être renseigné du nom, prénom, adresse, code postal, numéro de téléphone portable et adresse e-mail du participant et doit être adressé avant la date de clôture du Jeu définie à l'article 3.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité, *ci-après « le Règlement »*.

ARTICLE 3 : DUREE ET ACCES

Le Jeu se déroulera du 18 septembre 10h au 19 septembre 17h inclus.

Transdev CAT se réserve cependant la possibilité, à tout moment et sans préavis, de prolonger, de suspendre ou d'interrompre le Jeu si les circonstances l'exigent. La responsabilité de Transdev CAT ne saurait être engagée de ce fait.

ARTICLE 4 : LES PARTICIPANTS

Toute participation au Jeu sera considérée comme non valide si les informations reçues sont incomplètes, erronées, fausses, ou illisibles. L'Organisateur se réserve le droit d'éliminer du Jeu toute réponse qui ne respecterait pas le règlement. Toute participation reçue après la date de la fin du Jeu sera considérée comme nulle.

La fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment, par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au jeu.

ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les 10 premiers bulletins de participation tirés au sort désigneront les gagnants.

Les gagnants seront avertis par **téléphone le 21/09/2018**

Les gains sont à retirer sur place à partir du tirage au sort ou auprès de Transdev CAT avant le 6 octobre 2018.

Chaque gagnant devra justifier de son nom, prénom et adresse par la présentation d'un document d'identité valide.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier les informations transmises par le participant.

Toute participation contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement sera considérée comme nulle et entraînera la désignation du participant suivant ayant été tiré au sort.

Transdev CAT pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment dans le système d'information d'organisation du Jeu.

ARTICLE 6 : RÉCOMPENSES

Sont mis en jeu :

- 3 traversées aller-retour à destination des îles de Bretagne Sud d'une valeur unitaire de 35 € TTC
- 10 serviettes de plage de la Compagnie Océane d'une valeur unitaire de 20 € TTC

Les gagnants injoignables ne se présentant pas à Transdev CAT avant le 6 octobre ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

L'Organisateur n'est en aucun cas responsable de la perte éventuelle de la notification au gagnant ou si cette notification a été interceptée ou non reçue par un gagnant potentiel pour quelque raison que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit, ni d'un échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Transdev CAT ne saurait être tenu responsable de l'utilisation, voire du négoce du lot par le gagnant. En conséquence, il ne sera répondu à aucune réclamation d'aucune sorte.

L'Organisateur, sa maison mère, ses filiales, sociétés affiliées et distributeurs, ainsi que ses prestataires décline toute responsabilité en cas d'incident qui pourrait nuire au gagnant à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance du lot gagné. L'ensemble des inscriptions sont la propriété exclusive de l'Organisateur et aucune d'elles ne sera restituée.

Article 7: DONNEES PERSONELLES

Du fait de l'acceptation de leurs lots, les gagnants autorisent l'Organisateur à utiliser leurs noms, adresses e-mail et numéro de portable et ce à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation autre que le prix gagné.

Les données personnelles seront collectées, traitées, utilisées et conservées conformément à la réglementation applicable en matière de Protection des Données, à savoir la « Loi du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la Loi du 6 août 2004 et la Loi du 7 octobre 2016 ci-après la « Loi Informatique et Liberté »)» ainsi que le règlement général sur la protection des données (RGPD - Règlement (UE) 2016/679).

Les informations et données collectées lors de la validation de la participation au Jeu sont destinées à Transdev CAT. Elles sont nécessaires à la participation et à la gestion du Jeu. En fonction des choix émis par les participants lors de la collecte des données, elles pourront également être utilisées pour informer les participants de l'actualité et des offres commerciales du réseau Transdev CAT.

Vos données personnelles ne seront communiquées qu'au personnel de la société aux fins mentionnées à l'article 2 ci-avant, et à toutes autorités judiciaires ou administratives, dans les limites de ce qui est strictement requis et nécessaire.

Vos données personnelles seront conservées dans une base active sécurisée pendant la durée du jeu concours puis archivées de manière sécurisée à des fins probatoires, si nécessaire conformément aux dispositions légales en vigueur, et/ou détruites.

Vous disposez de DROITS D'INFORMATION, D'ACCES, DE RECTIFICATION, D'OPPOSITION, A LA PORTABILITE, DE LIMITATION ET D'EFFACEMENT, ET LE DROIT DE DEFINIR DES DIRECTIVES SUR LE SORT DES DONNEES PERSONNELLES APRES VOTRE MORT conformément à la Loi Informatique et Libertés et au RGPD.

Transdev CAT est le responsable du traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exercer les droits susvisés par courrier à l'adresse suivante : ZI Kergaradec III – 225 rue de Kerervern – CS 40303 / 29 806 BREST Cedex 9 ou à l'adresse email suivante : Conformément à la réglementation en vigueur, la demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature et préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse. Une réponse sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

La mise en application de votre droit d'opposition à la collecte et au traitement de ces données personnelles peut modifier ou empêcher votre participation au Jeu.

Toute réclamation sur la législation applicable en matière de protection des données peut être portée devant la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) : www.cnil.fr

Article 8 : RESPONSABILITE

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

L'Organisateur et ses partenaires ne sont pas responsables des erreurs typographiques pouvant survenir lors de l'impression de ce Règlement officiel, de l'administration de la désignation des gagnants ou de l'annonce des gagnants des prix. L'Organisateur n'est pas responsable des dommages occasionnés au système de l'utilisateur du fait de la participation de ce dernier au jeu ou du fait du téléchargement des informations nécessaires pour participer.

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'impossibilité de contacter le gagnant.

L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Jeu venait à être partiellement ou totalement modifiés, reportés ou annulés. Aucune contre-valeur de la dotation gagnée ne sera offerte en compensation.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est adressé gratuitement au tarif postal lent en vigueur et à toute personne en faisant la demande par courrier à :

CAT29 – Transdev
ZI Kergaradec III
225 rue de Kerervern - CS 40303
29 806 BREST Cedex 9

Ou sur le site internet : <http://www.cat29.fr/>

ARTICLE 10 : LITIGES

La participation au Jeu implique l'accord du présent règlement. Le Règlement est régi par la loi française. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu devra être formulée par écrit à l'adresse de l'Organisateur indiquée à l'article 1. Aucune contestation ne sera prise en compte après la clôture du Jeu, soit le 19 septembre 2018.

L'Organisateur se réserve la possibilité de prendre souverainement toutes décisions qu'il pourrait estimer utiles pour l'application, l'exécution et/ou l'interprétation du présent règlement. L'Organisateur pourra en informer les Participants par tout moyen de son choix.

Tout litige qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent Règlement relèvera de la compétence des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Brest.